



## Conseil d'administration

329<sup>e</sup> session, Genève, 9-24 mars 2017

GB.329/INS/6

Section institutionnelle

INS

Date: 22 février 2017

Original: anglais

### SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport de situation sur la mise en œuvre de l'initiative sur les entreprises

#### Objet du document

Le présent document fait le point sur la mise en œuvre de l'initiative sur les entreprises et de la Stratégie pour un plus ample engagement de l'OIT auprès du secteur privé, et formule des recommandations en vue d'y apporter des améliorations. Le Conseil d'administration est invité à demander au Directeur général de continuer de mettre en œuvre les recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé (voir le projet de décision au paragraphe 43).

**Objectif stratégique pertinent:** Tous les objectifs stratégiques.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** Résultat 4: Promouvoir les entreprises durables.

**Incidences sur le plan des politiques:** Atteindre les objectifs stratégiques de l'OIT en collaborant avec le secteur privé.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Il dépendra des décisions prises par le Conseil d'administration.

**Unité auteur:** Département des entreprises et Bureau des activités pour les employeurs.

**Documents connexes:** GB.319/INS/5; GB.320/INS/5/1; GB.320/INS/5/2; GB.320/POL/10; GB.321/INS/6; GB.326/INS/3.



*Table des matières*

	<i>Page</i>
Contexte .....	1
Aperçu de l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé .....	1
A. Politiques et pratiques relatives aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement .....	1
Réseaux mondiaux d'entreprises .....	1
Engagement de l'OIT auprès des petites et moyennes entreprises et des coopératives .....	2
Partenariats et autres programmes de l'OIT .....	3
Opérations sur le terrain .....	4
B. Initiatives internationales sur le comportement des entreprises .....	7
C. Développement des connaissances et renforcement des activités de sensibilisation .....	8
Suivi de la mise en œuvre des recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé .....	9
Projet de décision .....	10



## Contexte

1. L'initiative sur les entreprises, lancée en 2013, constitue l'une des sept initiatives du centenaire de l'OIT<sup>1</sup>. A travers un processus d'engagement direct et constructif, cette initiative a pour but de mettre à profit les expériences des entreprises, en identifiant les domaines dans lesquels l'OIT peut œuvrer à leurs côtés à la réalisation des objectifs de l'Organisation.
2. L'OIT se mobilise aux côtés des entreprises dans le cadre de tous ses objectifs stratégiques et dans toutes les régions du monde, et coopère avec des entreprises de toutes tailles, des petites et moyennes entreprises aux plus grandes multinationales, afin de faciliter un apprentissage mutuel. A travers l'initiative, l'OIT améliore sa compréhension des réalités de l'entreprise en vue de relever les défis liés au travail décent, tandis que les entreprises acquièrent une meilleure connaissance des instruments pertinents de l'OIT et tirent parti de l'expérience et du rayon d'action de l'Organisation.
3. A sa 321<sup>e</sup> session (juin 2014), le Conseil d'administration a approuvé une Stratégie pour un plus ample engagement de l'OIT auprès du secteur privé<sup>2</sup>, laquelle établit une méthodologie et des procédures internes relatives à la collaboration de l'OIT avec le secteur privé afin de définir clairement les rôles et les attributions au sein du Bureau.
4. A sa 326<sup>e</sup> session (mars 2016), le Conseil d'administration a examiné un rapport de situation sur la mise en œuvre de l'initiative sur les entreprises et a demandé au Bureau de mettre en œuvre les recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé<sup>3</sup>.

## Aperçu de l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé

### A. Politiques et pratiques relatives aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement

#### *Réseaux mondiaux d'entreprises*

5. Bien que le Bureau collabore régulièrement avec des entreprises multinationales au sujet de leurs politiques sociales par le biais de divers dispositifs, plusieurs réseaux mondiaux d'entreprises ont été mis en place pour traiter certaines questions particulières. La présente section porte sur les progrès accomplis dans le cadre de ces réseaux depuis mars 2016.
6. En 2016, la **Plate-forme sur le travail des enfants (CLP)** a mis au point sa première initiative nationale sur le travail des enfants, en menant deux consultations avec des entreprises du Myanmar en vue d'élaborer une stratégie de collaboration intersectorielle pour lutter contre le travail des enfants dans la zone urbaine de Yangon. La plate-forme a

<sup>1</sup> De plus amples informations sur les initiatives du centenaire sont disponibles à l'adresse: <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/history/centenary/lang--fr/index.htm>.

<sup>2</sup> Documents GB.321/PV, paragr. 75, et GB.321/INS/6.

<sup>3</sup> Document GB.326/INS/3.

également organisé un webinaire sur les discussions tenues lors de la Conférence internationale du Travail de 2016 sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et a lancé un projet de recherche sur le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie sucrière. En octobre, la plate-forme a tenu sa septième réunion à Genève, qui a rassemblé une vingtaine d'entreprises. Parmi celles-ci figuraient plusieurs entreprises souhaitant devenir membres de la plate-forme, dont deux sont désormais inscrites. Ainsi, la plate-forme compte aujourd'hui 11 entreprises et deux fondations financées par le secteur privé.

7. Le **Réseau mondial «Entreprises et handicap» de l'OIT** a continué de s'étendre et réunit désormais 21 entreprises multinationales, plus de 25 organisations d'employeurs et 5 organisations s'occupant de questions de handicap et de développement. Il compte également plus de 20 réseaux nationaux «entreprises et handicap», mis en place dans des pays développés comme dans des pays en développement, notamment en Indonésie et au Bangladesh tout récemment. En 2016, six nouvelles entreprises ont signé la charte du Réseau mondial «Entreprises et handicap» de l'OIT lors de deux manifestations d'envergure mondiale organisées à Paris et à Genève. Le réseau collabore également avec le Pacte mondial des Nations Unies afin d'élaborer un guide relatif aux droits des personnes handicapées à l'intention des entreprises.
8. Le **Réseau mondial pour l'apprentissage (GAN)**, dont l'OIT est une organisation partenaire, réunit les hauts dirigeants de 13 entreprises. Le GAN a mis en place six réseaux nationaux et travaille à l'établissement de quatre réseaux nationaux supplémentaires. Il a organisé une Réunion internationale pour l'apprentissage, manifestation de haut niveau qui s'est tenue à la Maison Blanche en octobre 2016, ainsi qu'une discussion réunissant des dirigeants d'entreprises lors du Forum économique mondial qui a eu lieu à Davos en janvier 2017.
9. Le **Réseau mondial des entreprises pour les socles de protection sociale** compte désormais 25 entreprises qui suivent ses activités ou y participent. La deuxième réunion annuelle de ce réseau s'est tenue en octobre 2016, au siège de l'OIT à Genève, et a réuni 21 représentants de 16 entreprises multinationales ainsi qu'un représentant du Réseau d'entreprises du Pakistan. Le Réseau mondial des entreprises pour les socles de protection sociale devrait devenir la principale plate-forme d'engagement du secteur privé en vue d'atteindre la cible 1.3 des objectifs de développement durable (ODD) sur la protection sociale. Un deuxième réseau national est en gestation.
10. La proposition visant à créer un **réseau d'entreprises sur le travail forcé et la traite d'êtres humains** ayant reçu un accueil favorable lors de la 326<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (mars 2016), le Bureau a engagé des consultations internes à ce sujet. Le réseau travaillera avec des entreprises et des organisations d'employeurs pour échanger des informations sur les politiques et les pratiques mises en œuvre par les entreprises pour lutter contre le travail forcé et la traite d'êtres humains à travers leurs politiques et leurs pratiques. Il est prévu de mener des consultations auprès des mandants en 2017 afin de déterminer les questions et les activités auxquelles le réseau devrait se consacrer en priorité.

### ***Engagement de l'OIT auprès des petites et moyennes entreprises et des coopératives***

11. S'agissant des **entrepreneurs et des petites et moyennes entreprises (PME)**, quelque 15 millions de personnes ont participé ces dix dernières années au programme «Gérez mieux votre entreprise» (GERME), qui a contribué à créer environ 9 millions de nouveaux emplois. Le programme de formation de l'OIT intitulé «Des entreprises durables, compétitives et responsables» (SCORE) a aidé plus d'un millier de moyennes entreprises employant 243 925 travailleurs à améliorer leur productivité et leurs conditions de travail. De grandes

entreprises ont manifesté leur intérêt pour GERME et SCORE, qu'elles souhaitent utiliser comme programmes de formation pour les PME qui leur servent de fournisseurs ou de détaillants.

12. Dans le cadre de son **Programme de finance solidaire (PFS)**, l'OIT continue de travailler avec plus de 70 banques, institutions de microfinance et compagnies d'assurance pour les aider à mettre en place des services financiers innovants de nature à promouvoir le travail décent, notamment à travers la formalisation des entreprises informelles, la lutte contre le travail des enfants et l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail.
13. S'agissant des **coopératives**, l'OIT a procédé au lancement, en janvier 2017, d'un projet sur trois ans visant à organiser des voyages d'étude pour permettre à certains dirigeants de coopératives africaines de se rendre au Japon et d'échanger avec des coopératives japonaises pour tirer parti de leur expérience. Ce projet se fonde sur l'établissement d'un partenariat entre l'OIT et les coopératives de consommation japonaises et intégrera un programme de gestion de la recherche et des connaissances sur les coopératives.

### ***Partenariats et autres programmes de l'OIT***

14. Depuis 2008, 159 partenariats public-privé (soit 55 pour cent du nombre total de partenariats) ont été mis en place avec près de 128 entreprises, pour un montant de plus de 46,5 millions de dollars des Etats-Unis. L'objet de ces partenariats public-privé (PPP) est de résoudre des problèmes d'ordre systémique dans différents secteurs par la conclusion d'accords avec des acteurs du secteur privé, l'établissement d'alliances et l'organisation d'initiatives communes. En outre, les entreprises et les institutions gouvernementales de coopération internationale pour le développement sont de plus en plus nombreuses à œuvrer conjointement à l'établissement de partenariats. De nouvelles améliorations à apporter aux procédures internes du Bureau en matière de partenariats public-privé sont actuellement à l'étude.
15. Dans le cadre du **programme Better Work**, l'OIT continue de travailler avec plus de 100 marques et plus de 1 400 usines de fabrication employant quelque 1,8 million de personnes, dont 80 pour cent de femmes. Le programme est actuellement mis en œuvre dans sept pays (Bangladesh, Cambodge, Haïti, Indonésie, Jordanie, Nicaragua et Viet Nam) et des études de faisabilité sont menées en Ethiopie et au Myanmar. Le programme a fait l'objet d'une analyse d'impact indépendante sur cinq ans, dont les résultats, publiés en 2016, montrent un net recul du travail forcé, du harcèlement et du recours excessif aux heures supplémentaires, ainsi qu'une augmentation du salaire hebdomadaire<sup>4</sup> et une hausse de 22 pour cent de la productivité des usines concernées.
16. En matière de **sécurité et de santé au travail (SST)**, le Bureau a lancé le projet intitulé «Safe and Healthy Youth» (Des jeunes en sécurité et en bonne santé), dont la mise en œuvre a débuté dans des pays pilotes, à savoir le Myanmar, les Philippines et le Viet Nam. En outre, le Fonds «Vision zéro», établi par le G7 en coopération avec l'OIT dans le but de prévenir les décès et blessures graves liés au travail et de réduire leur nombre, a commencé à fonctionner en juin 2016. Le comité directeur du fonds a donné son feu vert aux interventions menées à titre pilote au Myanmar et en Ethiopie, lesquelles se concentreront initialement sur les entreprises du secteur de l'habillement et de l'industrie agro-alimentaire. Les acheteurs internationaux comme les fournisseurs locaux seront activement associés à ces initiatives.

<sup>4</sup> L'intégralité du rapport est disponible [en anglais] à l'adresse suivante: <http://betterwork.org/blog/portfolio/impact-assessment/>.

17. Dans le cadre d'un projet conjoint avec l'Union européenne, le programme phare pour une action préventive dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail étudie actuellement les facteurs déterminants qui permettraient d'améliorer la sécurité et la santé dans les chaînes d'approvisionnement des produits alimentaires et agricoles. Les résultats de cette étude, qui seront diffusés, serviront de base à l'élaboration de modèles d'intervention visant à améliorer la sécurité et la santé au travail dans les chaînes d'approvisionnement. Plusieurs entreprises intervenant à différents niveaux des chaînes d'approvisionnement sélectionnées prennent part à cette étude et partageront des exemples de bonnes pratiques et politiques dans les chaînes d'approvisionnement mondiales lors d'une réunion de haut niveau prévue en 2017.
18. L'OIT a continué de participer à des réunions de la **Plate-forme pour les droits de l'homme dans les grandes manifestations sportives**, une coalition créée en 2015 qui réunit de multiples acteurs tels que des organisations internationales et intergouvernementales, des gouvernements, des instances dirigeantes du monde sportif, des athlètes, des syndicats, des sponsors, des diffuseurs et des groupes de la société civile. La plate-forme a tenu sa deuxième conférence à Washington, DC, aux Etats-Unis, les 13 et 14 octobre 2016.

### **Opérations sur le terrain**

19. Si la plupart des **opérations de l'OIT sur le terrain** supposent une collaboration directe avec les entreprises sous une forme ou une autre, les modalités de cette collaboration varient considérablement d'une région et d'un pays à l'autre. La section ci-après donne un aperçu du niveau général de collaboration et de ses diverses formes, et montre dans quelle mesure cela a permis à l'OIT de réaliser ses objectifs.

#### Afrique

20. En **Afrique orientale et australe**, les bureaux de pays de l'OIT coopèrent tous régulièrement avec les entreprises, notamment en s'appuyant sur des projets de coopération pour le développement liés aux entreprises (Zambie). Cette coopération s'accroît dans la plupart des pays en raison du vif intérêt que suscite le développement de liens entre les PME et les chaînes de valeur (Kenya et Mozambique), la SST et la protection sociale, l'apprentissage, le dialogue social (îles de l'océan Indien) et le développement des compétences professionnelles. D'autres activités ont porté sur la productivité et l'emploi, l'entrepreneuriat féminin et l'emploi des jeunes (Malawi et Ouganda).
21. Cette collaboration a pris diverses formes, mais a principalement consisté en différents types de demandes d'assistance technique, la mise en œuvre de projets, des formations pour des PME, des ateliers organisés par l'OIT, des activités conjointes et des partenariats formels. Ces activités ont contribué à la réalisation des objectifs nationaux tels que définis dans les programmes par pays de promotion du travail décent. La collaboration avec des entreprises plus grandes favorise la diversité des partenaires de l'OIT et des contributions en nature en vue de la réalisation des résultats prioritaires des pays, tandis que la collaboration avec des entreprises plus petites permet au Bureau de mieux comprendre l'environnement des PME et le secteur informel, ainsi que les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Par ailleurs, le Bureau a également mis à profit les enseignements tirés de la collaboration avec les entreprises pour formuler des conseils stratégiques qui ont produit des résultats bénéfiques pour l'ensemble des PME et non pas uniquement celles associées aux projets, en particulier en Afrique du Sud et en République-Unie de Tanzanie.
22. En **Afrique du Nord**, le niveau de collaboration avec les entreprises a fortement augmenté ces dernières années. Le rôle des entreprises en tant que moteur de la création d'emplois (surtout pour les femmes et les jeunes) étant de plus en plus largement reconnu, l'OIT a vu se multiplier ses possibilités de participer activement à la promotion d'un environnement favorable aux entreprises durables. La collaboration repose sur des demandes émanant des



mandants nationaux en vue d'obtenir des orientations, des informations, des services consultatifs et une assistance technique à travers la mise en œuvre de programmes/initiatives et activités spécifiques. En œuvrant aux côtés des entreprises, le Bureau a pu atteindre ses objectifs en se forgeant une image de prestataire de services de qualité, en nouant des alliances solides avec les partenaires sociaux, en intégrant le travail décent dans les objectifs stratégiques nationaux et en contribuant à la réalisation de l'ODD 8.

- 23. En Afrique de l'Ouest**, le niveau de collaboration avec les entreprises est faible, ce qui s'explique en partie par l'achèvement de plusieurs projets de coopération technique sur le VIH et le sida et le travail des enfants. Récemment, les efforts se sont concentrés sur des initiatives visant à promouvoir la création d'emplois pour les jeunes au moyen de partenariats avec les PME locales et sur la création d'une pépinière d'entreprises en faveur d'une économie verte avec des entreprises nationales et des multinationales régionales. Un projet avec des entreprises est en cours d'élaboration dans le cadre du programme de lutte contre le VIH et le sida sur le lieu de travail. Les principales formes de collaboration dans la région reposent sur des demandes d'information et de participation aux activités et réunions organisées par l'OIT, y compris des présentations sur la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales).
- 24. En Afrique centrale**, le niveau de collaboration directe avec les entreprises est également faible et, à ce jour, la collaboration s'est effectuée essentiellement de manière indirecte à travers des activités destinées à renforcer les capacités techniques et institutionnelles des organisations d'employeurs. Cependant, une future collaboration est possible dans le cadre de l'appui fourni par le BIT à des pays comme la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.

#### Amérique latine et Caraïbes

- 25. Dans les pays andins**, l'OIT a considérablement développé ses relations avec les entreprises ces deux dernières années, mais le niveau de collaboration dans la région pourrait encore être renforcé. L'engagement auprès des entreprises s'est concrétisé par la mise en œuvre de programmes comme SCORE et GERME, des séminaires et des cours de formation, des demandes d'information et des enquêtes, dont une enquête auprès de plus de 1 400 PME de la région. Parmi les autres activités menées auprès des entreprises, on peut notamment citer l'appui fourni à des réseaux nationaux consacrés au handicap et au travail des enfants, ainsi que les manifestations visant à promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales auxquelles ont participé des entreprises multinationales et nationales. En œuvrant aux côtés des entreprises, l'OIT a pu proposer des services et une assistance technique de meilleure qualité aux mandants de la région et répondre plus directement à leurs besoins.
- 26. En Amérique centrale**, le niveau de collaboration avec les entreprises varie d'un pays à l'autre et en fonction des projets et des activités. La collaboration s'est concrétisée à travers des projets de coopération technique sur le genre et la non-discrimination, y compris la formation de plus de 650 directeurs des ressources humaines dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes, et la coopération avec l'association des zones franches d'exportation pour prévenir et combattre la violence contre les femmes. L'engagement auprès des entreprises de la région a permis à l'OIT de concevoir des solutions innovantes à certaines questions délicates (non-discrimination), d'expérimenter de nouvelles approches et de mettre au point de nouveaux instruments (emplois verts), d'inscrire un plus grand nombre de travailleurs dans le système de sécurité sociale (SCORE) et d'améliorer la viabilité du projet (VIH et sida).
- 27. Dans les Caraïbes**, la collaboration avec les entreprises s'est orientée vers des outils de l'OIT comme l'évaluation de l'environnement favorable aux entreprises durables (à la

Barbade, au Suriname et maintenant au Guyana), les programmes GERME et SCORE et d'autres programmes axés sur la productivité, le renforcement des capacités dans des domaines comme l'entrepreneuriat, la SST, la productivité, les compétences entrepreneuriales et le dialogue social, la mise en commun des bonnes pratiques dans toute la région. Cet engagement a permis au Bureau d'atteindre les résultats attendus tout en contribuant à accroître la visibilité et la pertinence de l'Organisation et en lui permettant de partager à l'échelle régionale les travaux de recherche, outils et bonnes pratiques sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas dans des domaines particuliers.

- 28.** En **Amérique latine**, l'OIT a poursuivi sa collaboration étroite avec les réseaux nationaux du Pacte mondial présents dans la région, ce qui lui a permis d'œuvrer avec les entreprises participantes sur différentes questions, comme le travail des enfants et le travail forcé, ainsi que des questions relatives à la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, en particulier pour les entreprises des secteurs minier, forestier et énergétique.

#### Etats arabes

- 29.** Dans les **Etats arabes**, si la collaboration avec les entreprises est parfois difficile, le ciblage des entreprises dans certains secteurs clés laisse entrevoir des possibilités. Le Bureau met en œuvre un projet pilote dans le cadre du Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE), dont l'objectif est d'accroître la productivité et la compétitivité de certaines PME grâce à l'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs pratiques de gestion d'entreprise, le but ultime étant de permettre à la main-d'œuvre nationale de conserver son emploi et, éventuellement, de créer des emplois. Le Bureau a également mené des travaux de recherche dans d'autres secteurs présentant des possibilités de collaboration plus poussée, y compris la promotion de l'emploi et le développement des compétences dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie, et la coopération avec le secteur bancaire pour sensibiliser les salariés à la question du travail décent pour les travailleurs domestiques.

#### Asie et Pacifique

- 30.** En **Asie de l'Est et du Sud-Est et dans le Pacifique**, le niveau de collaboration avec les entreprises est généralement élevé, mais varie d'un pays à l'autre et en fonction de la nature des activités et des projets. On peut citer, par exemple, plusieurs projets visant à améliorer les relations professionnelles et les conditions de travail dans le secteur de l'habillement, des activités dans le secteur de la pêche auxquelles participent des entreprises multinationales et nationales, et la chaîne d'approvisionnement du rotin, qui comprend des travailleurs du secteur informel et des travailleurs à domicile. De nombreuses activités sont mises en œuvre dans la région dans le cadre du programme SCORE, et des activités de collaboration avec les entreprises sont prévues dans des domaines comme les réseaux nationaux consacrés au handicap et à la protection sociale, la promotion des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité pour le personnel de santé, la cartographie et le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement du coton dans les zones fragiles. L'engagement auprès des entreprises a permis à l'OIT de rassembler des données probantes sur le terrain dans le but d'élaborer et d'expérimenter des approches novatrices dans ces domaines qui pourront être appliquées à plus grande échelle à d'autres entreprises. L'un des principaux objectifs est de veiller à ce que la collaboration de l'OIT ne profite pas de manière indue aux entreprises d'un quelconque pays et à ce que les approches et les pratiques qui en découlent soient diffusées à grande échelle et reproduites ailleurs.

- 31.** En **Asie du Sud**, la collaboration avec les entreprises ne cesse de s'étendre dans l'ensemble. Le Bureau a collaboré directement avec des entreprises du secteur de la fabrication d'articles de sport, des secteurs du textile et de l'habillement (en mobilisant aussi bien des entreprises multinationales que nationales) et du secteur agroalimentaire (notamment du thé, du gingembre, des produits laitiers et de la cardamome). Le Bureau a également conclu un

certain nombre de partenariats, dont un avec des spécialistes des ressources humaines afin de soutenir la mise en place de services du personnel dans les entreprises et l'offre de programmes de formation sur différentes questions, notamment les bonnes pratiques en matière de relations professionnelles, l'absentéisme et les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées. Les entreprises utilisent des outils de l'OIT tels que le programme SIYB dans le cadre de leurs initiatives en matière d'amélioration des chaînes d'approvisionnement ou de responsabilité sociale des entreprises pour aider les micro et petites entreprises, outre le programme SCORE ainsi que d'autres programmes offrant des perspectives de coopération plus poussée. Dans la région, la principale difficulté réside dans la capacité d'œuvrer aux côtés des PME et des entreprises régionales. Le Bureau s'emploie avec les mandants à multiplier les contacts avec ces entreprises. La collaboration a facilité la participation de l'OIT aux discussions sur l'élaboration des politiques, notamment les processus de réforme de la législation du travail, et a favorisé la diffusion et l'utilisation des outils et des approches de l'OIT.

## Europe et Asie centrale

- 32.** En **Europe centrale et orientale**, le niveau de collaboration avec les entreprises et les organisations sectorielles est resté stable. Les contacts avec chaque entreprise s'effectuent principalement à travers des projets de coopération technique dans des domaines comme les réseaux interentreprises pour promouvoir des marchés du travail inclusifs, un projet sur les solutions locales au problème de l'emploi des jeunes et un projet concernant les emplois verts en lien étroit avec deux chaînes de valeur pour améliorer leurs résultats. L'idée de collaborer avec l'OIT pour promouvoir l'engagement du secteur privé en faveur des ODD suscite également un intérêt considérable. La principale forme de collaboration repose sur des demandes (enquêtes, groupes de réflexion) émanant d'entreprises individuelles et sur quelques partenariats formels. Le renforcement des compétences sectorielles et les normes professionnelles ont exigé un travail important avec le secteur privé.
- 33.** En **Europe orientale et en Asie centrale**, le niveau de collaboration avec les entreprises est relativement faible, à l'exception notable d'un important partenariat formel sur l'emploi des jeunes, qui a porté sur la modernisation des normes professionnelles, les pratiques des entreprises en matière d'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat et l'apprentissage, ainsi que le renforcement des services publics de l'emploi. L'OIT a également collaboré avec plusieurs entreprises dans le domaine de la prévention du VIH et du sida, y compris à travers une initiative pour la consultation et le dépistage volontaire et confidentiel du VIH sur le lieu de travail. Plusieurs entreprises ont mis cette initiative en œuvre à titre expérimental et d'autres entreprises nationales et multinationales ont participé à un atelier de formation conjoint sur le renforcement de l'action contre le VIH et le sida sur le lieu de travail.

## B. Initiatives internationales sur le comportement des entreprises

- 34.** Afin de promouvoir l'application des principes de la **Déclaration sur les entreprises multinationales**, l'OIT facilite le dialogue avec les mandants tripartites et les entreprises multinationales, et parfois leurs fournisseurs, sur les priorités en matière de travail décent dans un ensemble de pays et de secteurs. Pour l'heure, on peut citer, à titre d'exemple, le secteur de l'électronique au Viet Nam, le secteur de l'hôtellerie dans les Caraïbes et le secteur des vêtements de sport au Pakistan. A sa 326<sup>e</sup> session (mars 2016), le Conseil d'administration a établi un groupe de travail tripartite ad hoc chargé d'examiner la Déclaration sur les entreprises multinationales, son annexe et les addenda, ainsi que la procédure d'interprétation, en tenant compte des faits nouveaux intervenus au sein de l'OIT

et en dehors depuis la dernière mise à jour en 2006<sup>5</sup>. Le **Service d'assistance du BIT aux entreprises sur les normes internationales du travail** constitue toujours un outil précieux pour les entreprises qui cherchent à aligner leurs politiques et pratiques sur les normes internationales du travail. Outre les réseaux structurés mentionnés dans la section A, le Bureau est régulièrement invité à participer à des consultations avec les acteurs concernés, organisées par les entreprises multinationales au sujet de leurs politiques sociales.

35. Au cours de l'année écoulée, la collaboration de l'OIT avec d'autres **organisations internationales** pour ce qui a trait au comportement des entreprises a principalement porté sur le Forum sur les entreprises et les droits de l'homme établi par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les rapports thématiques qu'il présente au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale et les visites qu'il effectue dans les pays; les orientations sur la diligence raisonnable dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure fournies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Forum mondial de l'OCDE sur la gestion responsable des entreprises et la plate-forme du Pacte mondial des Nations Unies pour le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

### C. Développement des connaissances et renforcement des activités de sensibilisation

36. L'essentiel des activités de collaboration menées par l'OIT auprès des entreprises intègre des éléments de la composante «développement des connaissances et renforcement des activités de sensibilisation», en particulier la conduite de travaux de recherche, l'examen de modèles de partenariat et de collaboration, et l'organisation de tables rondes ou d'ateliers. Dans le cadre de ses travaux de recherche, le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), a mené un projet de recherche régional intitulé «ASEAN in transformation: How technology is changing jobs and enterprises»<sup>6</sup> en 2016 dans le but d'éclairer et de faciliter le dialogue sur l'initiative sur l'avenir du travail. Ces travaux cherchent à combler le manque important de connaissances sur la manière dont les technologies bouleversent et transforment le paysage des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et à forte croissance dans les Etats de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la manière dont ces technologies influencent les pratiques de recrutement et les activités des entreprises, et les raisons pour lesquelles les stratégies de développement tournées vers l'avenir doivent être placées au cœur des débats d'orientation. Après le lancement des travaux de recherche, une série de rapports nationaux ont été élaborés et une analyse plus poussée des nouvelles technologies dans le secteur de l'habillement est en cours.

37. ACT/EMP poursuit son programme de recherche sur **la promotion des femmes dans l'entreprise et les postes de direction**, y compris des enquêtes auprès des organisations d'employeurs et des entreprises nationales dans une quarantaine de pays. Les résultats de ces travaux seront réunis dans un guide de bonnes pratiques à l'usage des entreprises sur la diversité hommes-femmes et un manuel à l'usage des organisations d'employeurs sur la promotion des femmes dans l'entreprise et les postes de direction. En 2017, il est prévu d'organiser une conférence, de publier un rapport régional sur les femmes d'affaires et les femmes cadres dans les Amériques et de réaliser des études nationales sur les femmes d'affaires et les femmes cadres dans cinq pays pilotes dans les différentes régions.

<sup>5</sup> Cette question devrait être examinée par le Segment des entreprises multinationales (voir le document GB.329/POL/7).

<sup>6</sup> Le rapport complet et les études sectorielles sont disponibles [en anglais uniquement] à l'adresse: <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/actemp/whatwedo/aseanpubs/report2016.htm>.

## Suivi de la mise en œuvre des recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé

38. A sa 326<sup>e</sup> session (mars 2016), le Conseil d'administration a demandé au Bureau de mettre en œuvre un certain nombre de recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé. Il ressort de ce deuxième rapport de situation que, si des progrès ont été réalisés, l'amélioration de l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé demeure un processus continu. L'objectif global de l'initiative sur les entreprises – réaliser les objectifs de l'OIT dans le cadre d'une interaction avec les entreprises – est en voie de réalisation et commence à donner des résultats visibles.
39. **Intégrer la collaboration avec le secteur privé dans l'ensemble du Bureau:** l'initiative sur les entreprises continue d'être intégrée dans les activités des départements du Portefeuille des politiques et les opérations sur le terrain, bien que le rythme et la portée des activités varient d'une région et d'un domaine à l'autre. Le Bureau réunit des données probantes et des exemples de plus en plus nombreux montrant que l'engagement auprès des entreprises a permis à l'OIT de réaliser ses objectifs, un effort qui peut être utile pour poursuivre l'intégration de cette approche dans l'ensemble du Bureau.
40. **Partager les connaissances au sein du Bureau:** la principale difficulté à laquelle se heurtent toutes les régions réside dans la nécessité de veiller à ce que les enseignements, les outils et les pratiques découlant de la coopération soient partagés, largement diffusés et reproduits dans d'autres pays, lorsque cela est possible, de sorte que les résultats et/ou avantages ne se limitent pas uniquement aux entreprises qui participent à l'activité. A cet égard, il sera indispensable de recourir aux mécanismes et processus de mise en commun des connaissances.
41. Par ailleurs, une plate-forme consacrée au **registre des entreprises tenu par le BIT** a été mise au point et permettra à chacun des départements du Portefeuille des politiques et des bureaux extérieurs de partager des informations sur les entreprises avec lesquelles ils collaborent. Le registre est pleinement intégré dans la nouvelle plate-forme de l'OIT et pourra être consulté par l'ensemble du personnel du BIT dans le monde entier. Tous les départements et les bureaux saisiront des données sur leurs activités avec les entreprises, qui constitueront une base de données permettant de faire des recherches sur les entreprises, le type d'activité, les domaines couverts, les pays d'origine et/ou les pays cibles, ainsi que le bureau et/ou la personne du BIT à contacter.
42. **Améliorer la communication externe avec les entreprises:** compte tenu de la grande diversité des activités à l'échelle du Bureau, la communication avec les entreprises est adaptée à chaque cas d'espèce. Cela étant, le Bureau pourrait mettre en place une communication plus générale qui serait utile pour expliquer les modalités de collaboration avec les entreprises en vue de réaliser ses objectifs. En outre, grâce à la coopération avec les partenaires sociaux – en particulier au niveau national –, il est possible de multiplier les contacts avec le secteur privé pour lui faire connaître les possibilités de collaboration avec l'OIT.

## Projet de décision

*43. Le Conseil d'administration prie le Directeur général:*

- a) de continuer à mettre en œuvre les recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration;*
- b) de lui présenter un rapport sur l'initiative sur les entreprises à sa 335<sup>e</sup> session (mars 2019).*